DE JULES FERRY À ÉMILE COMBES

LA RÉPUBLIQUE CHASSE LA RELIGION DE L'ESPACE PUBLIC

La loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne fut que **la dernière bataille d'une longue confrontation entre pouvoirs religieux et politique.** Retour sur une époque où l'Etat chassait le goupillon à coups de sabre. PAR GUY KONOPNICKI

En 1879, après des années d'incertitudes, une succession de gouvernements conservateurs et une tentative de restauration monarchique menée par Mac-Mahon, les républicains prennent en main les destinées de la IIIe République. Jules Grévy est élu président de la République et Jules Ferry entre au gouvernement comme ministre de l'Instruction publique. Il s'agit alors de savoir qui de l'Eglise ou de la République régnera sur les esprits et sur leur formation. Les écoles publiques, que chaque commune doit ouvrir et entretenir depuis la monarchie de Juillet et les lois Guizot, sont loin de former un système éducatif cohérent. Elles ne sont ni obligatoires, ni gratuites, et la laïcité de leurs enseignements dépend de la volonté des maires. Au moins trouve-t-on dans les écoles primaires des instituteurs indépendants de l'Eglise. Il y a bien quelques lycées d'Etat, mais les établissements secondaires se trouvent pour la plupart sous la coupe des congrégations, dont la puissante Compagnie de Jésus. Pour créer un enseignement républicain unifié sur tout le territoire, Jules Ferry doit affronter l'Eglise catholique et ses congrégations. Après avoir exclu les prêtres et les religieux de l'Instruction publique, Jules Ferry entre en guerre ouverte avec les congrégations catholiques. Il cosigne avec le président du Conseil, Charles de Freycinet, les deux décrets du 29 mars 1880 : le premier expulse les jésuites du territoire national, le second oblige toutes les autres congrégations à solliciter une autorisation pour exercer leur activité. Les grands ordres monastiques tentent de résister, mais le gouvernement ne cède pas. Il décrète donc l'expulsion des ordres religieux, les bénédictins comme les capucins et les franciscains. Les forces de l'ordre pénètrent dans les couvents et expulsent sans ménagement leurs occupants. A Paris, le gouvernement a nommé un préfet de police à poigne de fer, en la personne de Louis Andrieux, qui démissionne de son mandat de député du Rhône pour assurer cette tâche. Il se charge d'expulser à coups de sabre les jésuites et les dominicains, mais n'évoque pas cet exploit quand il publie, en 1885, ses *Souvenirs d'un préfet de police*. Il a pourtant mené rondement toutes les opérations de fermeture de couvents et de collèges catholiques, en se plaçant à la tête de ses policiers montant à l'assaut des couvents. Il est vrai qu'il publie ses souvenirs alors qu'il a repris sa carrière politique et se concentre donc sur des exploits plus



akg-images

EXPULSION DES CONGRÉGATIONS
A Nantes, le 4 mai 1903. Après une première vague d'expulsions, en 1880, certains ordres se sont reconstitués et les ordres féminins ont prospéré. Emile Combes, le très anticlérical président du Conseil, en application de la loi de 1901, ferme les congrégations en masse.

consensuels. Mais Louis Andrieux est, en 1880, chevalier d'une guerre entre la République et l'Eglise, et l'ironie de l'histoire fera de son fils adultérin, Louis Aragon, le poète de la réconciliation de *« celui qui croyait au ciel »* et *« de celui qui n'y croyait pas »*... Andrieux signe de sa main de préfet l'expulsion de professeurs prestigieux, de recteurs et de prieurs, au motif qu'ils appartiennent à des congrégations rebelles aux nouvelles lois. C'est par la force que Jules Ferry casse l'hégémonie de l'Eglise sur l'enseignement, pour imposer aussitôt l'école laïque.

Fauteurs de troubles

Dans toute la France, 261 couvents sont fermés et 5 643 prêtres, moines et autres tonsurés prennent le chemin de l'exil. Pourtant, ils sont pour la plupart de nationalité française, mais les lois de l'époque permettent le bannissement de tout élément jugé dangereux pour l'ordre public. Et ces religieux sont des fauteurs de troubles, par leur opposition à l'enseignement des Lumières, car la République ne veut pas seulement que ses enfants sachent lire, écrire et compter. En faisant adopter la loi qui étend l'école obligatoire aux filles, Jules Ferry s'écrie devant les députés : *« Messieurs, il faut choisir. La femme appartiendra à l'Eglise, ou bien à la science ! »* La République s'investit d'une mission, elle combat pour la raison et le progrès, contre l'obscurantisme de la religion. Jusque-là, l'enseignement des filles était le monopole des bonnes sœurs. Or les couvents symbolisaient l'ordre ancien abattu par la Révolution, qui avait retiré aux pères et aux époux le droit d'obliger les pécheresses à prendre le voile. La loi étendant l'école obligatoire aux filles et la création, en 1881, de l'Ecole normale supérieure de Sèvres sont autant de coups portés aux congrégations féminines. Gare aux grenouilles de bénitier et aux punaises de sacristie ! >

> L'offensive de l'Etat s'appuie sur une campagne anticléricale menée par les journaux, des comités républicains et radicaux, ainsi que par des publicistes et des chansonniers. Léo Taxil pratique les deux genres. Pour saluer l'arrivée des républicains au pouvoir, il alterne les pamphlets et les chansons. Il publie, en 1878, un texte au titre évocateur, « A bas la calotte », piétinant joyeusement le cadavre de Mgr Félix Dupanloup, évêque d'Orléans, dont il affirme qu'il mourut de ne pas avoir reçu le chapeau de cardinal. Léo Taxil appelle au passage à châtrer les prêtres, seule manière de les obliger à respecter leur vœu de chasteté et la vertu des paroissiennes. Le texte vaut à son auteur d'être traîné devant la cour d'assises de la Seine, mais il est acquitté. La justice républicaine ne veut pas reconnaître le délit de blasphème. Léo Taxil récidive, en 1881, par une fameuse *Marseillaise* anticléricale, sur la musique de Rouget de l'Isle. Ce ne sont pas les officiers supérieurs de l'armée, fort peu républicains, qui s'indigneront de ce détournement de l'hymne national, qu'un décret du 14 février 1879 vient tout juste de rétablir. Les couplets de Léo Taxil font la joie des banquets républicains, lors de la campagne législative de 1881. Même si Jules Ferry, devenu chef de file de la coalition républicaine, goûte très modérément la prose de Taxil... *« Citoyens, punissons les crimes/De ces infâmes calotins/N'ayons pitié que des victimes/Que la foi transforme en crétins... »* Ferry n'a pas tort de se méfier des excès. Taxil ne tardera pas à se retourner. Exclu de sa loge maçonnique pour une sombre affaire de plagiat littéraire, il montera une mystification, demandera pardon au pape et servira la propagande antimaçonnique.

LE CHANSONNIER LÉO TAXIL APPELLE À CHÂTRER LES PRÊTRES, SEULE MANIÈRE DE LES OBLIGER À RESPECTER LEUR VŒU DE CHASTETÉ ET LA VERTU DES PAROISSIENNES.

Relancé par l'affaire Dreyfus

L'anticléricalisme est au cœur des batailles politiques. Gare à la soutane et à la calotte ! L'ennemi se distingue par son vêtement et son couvre-chef. Pour répliquer à l'offensive laïque, les prêtres sortent les croix et les bannières, et conduisent de pieux cortèges, au prétexte d'honorer un saint ou une fête chrétienne. Les maires républicains entendent reconquérir la rue en limitant les processions. Des décrets d'interdiction de toute manifestation publique de la religion sont pris, particulièrement dans les fiefs républicains, en Haute-Vienne, dans le Lot, en Haute-Garonne. Pour chasser le culte de la rue, les élus radicaux s'appuient sur une loi de germinal an X, qui stipule que les processions de rue constituent des troubles à l'ordre public et que le culte doit s'exercer à l'intérieur des églises et des édifices religieux. La bataille des processions avait, au long du XIXe siècle, accompagné les changements de régime. En 1831, sous le roi Louis-Philippe, un règlement de police les encadrait strictement, sans doute par défiance envers les catholiques traditionnels, clairement légitimistes. Napoléon III, en revanche, ne refusait rien à l'Eglise, et il lui arriva même de se rendre en Bretagne, pour une procession en l'honneur de la Vierge que l'on célébrait le 15 août, jour de la naissance de son oncle, Napoléon 1er. Dix ans après la chute piteuse du Second Empire, les républicains n'ont pas oublié la bigoterie de



afp images

PIERRE WALDECK-ROUSSEAU
Président du Conseil de 1899 à 1902, c'est sous son gouvernement que la loi 1901 sur les associations sera votée. Les ordres religieux refuseront de s'y soumettre.

POURQUOI ON EN PARLE ?

LA RELIGION REPREND LA RUE

De prières de rue en exhibition de vêtements religieux, l'islam radical n'a de cesse de remettre en question les acquis des luttes laïques menées de 1880 à 1905. L'abandon de la laïcité, par crainte d'une stigmatisation des musulmans, n'est pas étranger à l'effondrement de la gauche. Les lignes de front semblent inversées. Une partie de l'extrême gauche soutient des mouvements qui revendiquent le droit de porter le voile quand ce n'est pas celui de disposer de salles de prière dans les universités publiques. A Clichy, les élus de droite manifestent pour exiger le rétablissement de l'ordre républicain, bafoué par l'organisation systématique de prières de rue. Les dessins de *Charlie Hebdo* semblent bien innocents en regard de ceux que publiaient les journaux anticléricaux à l'époque des guerres laïques. Mais *Charlie* est de nouveau menacé. La IIIe République osait affronter une religion pratiquée par la majorité des Français. Son audace n'est qu'un lointain souvenir. ■

l'impératrice Eugénie. Bonapartistes ou royalistes, leurs ennemis sont cléricaux. Les gouvernements de Freycinet et de Jules Ferry tempèrent et refusent de généraliser l'interdiction des exhibitions cultuelles. En tout état de cause, une fois les grandes lois laïques adoptées, les républicains tournent la page de l'affrontement religieux. D'expéditions coloniales en scandales, de révoltes ouvrières en crise de régime, menaces de coups de force, ils ont d'autres préoccupations. L'affaire Dreyfus va relancer l'affrontement entre cléricaux et républicains. Les antidreyfusards portent une conception de la nation, enracinée dans une histoire chrétienne, si ce n'est catholique. Charles Maurras n'est pas seul à faire de Dreyfus un traître par nature. *La Croix*, organe quasi officiel du clergé, se targue d'être *« le premier journal antisémite de France »*. Le dénouement de l'Affaire, la découverte du véritable traître, Estherazy, l'aveu des mensonges et des falsifications qui avaient mené le capitaine Dreyfus au bagne, portent au pouvoir une nouvelle majorité républicaine, radicale et socialiste. La justice militaire refuse de se déjuger mais Emile Loubet, élu président de la République, prononce la grâce de Dreyfus. La question de l'hégémonie culturelle de la République se pose de nouveau. En 1901, le gouvernement Waldeck-Rousseau fait adopter une loi encadrant la liberté d'association. Cette loi concerne toutes les associations, mais les congrégations religieuses refusent de s'y soumettre. Remises de leur défaite de 1880, elles ont repris la main sur une partie de l'enseignement et, en dépit de l'émergence d'un christianisme républicain, incarné par Charles Péguy, l'Eglise catholique a profité de l'affaire Dreyfus pour reprendre un rôle politique. Emile Combes succède à Waldeck-Rousseau en juin 1902 avec pour objectif de remettre la religion à sa place.

Haro sur les sœurs

Il cumule la présidence du Conseil avec les fonctions de ministre de l'Intérieur et des Cultes. Cet anticlérical, qui a fait ses études au séminaire, entendait bien être prêtre, mais ses maîtres doutaient de sa vocation. Il devint donc médecin et homme politique, radical et anticlérical. Sa jeunesse lui valait le surnom de « Petit Père Combes ». Les expulsions de 1880 avaient frappé les ordres masculins. Certains se sont reconstitués, et les ordres féminins ont prospéré. Les filles de la bonne société, de la petite bourgeoisie et les petites paysannes des régions catholiques ne sauraient fréquenter l'école laïque, impie et mère de toutes les turpitudes. Les bonnes sœurs veillent sur leur vertu. Fort de la loi sur les associations, Emile Combes somme les congrégations d'obtempérer. Il ne se contente pas d'expulser, il donne des avis négatifs à la plupart des dossiers d'agrément. A l'été 1902, il ordonne la fermeture de plus de 3 000 écoles catholiques. Pour 80 congrégations de sœurs bénéficiant d'un agrément, plus de 300 se voient refusées, interdites d'exercice et expulsées de France. Les expulsions ne se limitent pas aux ordres enseignants, les chartreux doivent abandonner leurs champs et leurs alambics, qui leur seront restitués en 1941, sous Vichy.



bnf

SAINES ÉCRITURES Pamphlétaire célèbre et "bouffeur de curés" enragé, Léo Taxil signe en 1882 *la Bible amusante*, un illustré satirique pointant contradictions, incohérences et erreurs contenues dans le livre saint.

Il y a des révoltes et des affrontements. En Bretagne, Emile Combes interdit aux curés de prononcer leurs prônes et sermons en breton. La langue officielle est le français, tout usage d'une autre langue permet de tenir des propos secrets, contestant le régime républicain. Les prêtres étant toujours salariés de l'Etat, en vertu du Concordat, une centaine de curés bretons sont privés de traitement pour avoir utilisé la langue régionale. La troupe réprime des manifestations catholiques dans le Morbihan et en Loire-Atlantique. L'expression religieuse se voit interdire la rue. Les maires radicaux et socialistes utilisent leurs pouvoirs de police pour confiner les manifestations du culte à l'intérieur des églises. Appuyé par toute la gauche, soutenu par Jaurès, Emile Combes crée une situation de rupture. Des maires interdisent la soutane à l'extérieur des églises. Le port du vêtement religieux, pourtant limité aux prêtres et aux religieuses, est considéré comme une manifestation politique.

Le Vatican proteste, le pape Pie X, élu en 1903, crie à la persécution. La France rappelle son ambassadeur et suspend les relations diplomatiques. Le Saint-Siège est ainsi traité en puissance étrangère, dépourvue de toute légitimité face aux lois de la République française. Mais Emile Combes navigue à vue, vidant le Concordat de sa substance. Il affaiblit considérablement l'Eglise et affirme l'autorité de l'Etat sur l'espace public. La religion ne peut s'y exprimer que dans les limites de la loi, et la puissance publique se donne le droit de fermer un établissement de culte. Emile Combes entendait cependant maintenir l'Eglise sous la tutelle de l'Etat. Il quitte le pouvoir en janvier 1905, et d'autres tireront les conséquences de sa politique, en séparant l'Eglise de l'Etat en décembre 1905. ■ G.K.